

Prêt Voyage



Prestation

Prêt Voyage

Catégorie de bénéficiaires

Titulaires, Stagiaires, Contractuels ayant plus de 6 mois de présence sans interruption, Membres du Conseil d'Administration n'appartenant pas à un établissement hospitalier et en activité au CGOSH depuis 5 ans.

Conditions d'octroi

Agent prenant part à un voyage organisé par le CGOSH Guadeloupe
Participation de l'agent : 20% du prix du voyage.

Remboursement

12 mensualités
La première retenue se fera 2 mois après le voyage

Montant

80% du prix du voyage

Pièces à fournir

Dossier dûment rempli
Lettre explicative
Contrat à durée indéterminée pour les contractuels de plus de 6 mois sans interruption
Dernière fiche de salaire
Déclaration de revenus ou d'avis de non imposition

N.B.

En cas de demande de prestation «Avance sur Salaire», le solde du prêt voyage peut être prélevé de la somme attribuée par la Commission de Prestations